

## Produits

# EN16005 Portes Standard & Issues de Secours

## Sécurité des Portes Automatiques Piétonnes

**La norme EN 16005 a été publiée le 13 Décembre 2012. Cette norme définit les exigences de sécurité auxquelles doivent satisfaire les portes automatiques piétonnes. Elle recommande notamment une maintenance régulière et la mise en place de dispositifs de protection permettant d'améliorer la sécurité des usagers en limitant tout risque d'accident.**

La norme s'applique à toute porte automatique piétonne, s'agissant de portes motorisées intérieures ou extérieures, utilisées en accès standard ou en issue de secours. Les portes automatiques coulissantes, télescopiques, tournantes et battantes sont ainsi concernées.

Ce texte est dorénavant en vigueur dans tous les pays de la communauté européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

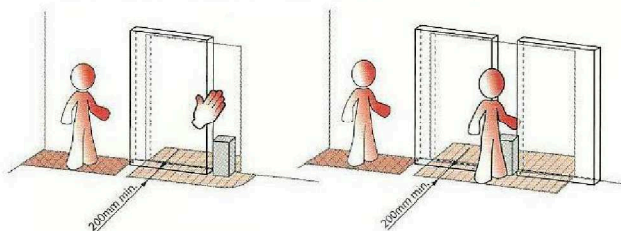
La norme EN16005 vaut pour toutes les installations postérieures au 13 décembre 2012. Dès lors, elle est applicable sur toute porte motorisée piétonne installée après cette date. Elle ne s'applique pas aux portes mises en service avant la date de publication.

Concrètement, la norme a des conséquences sur la conception, l'équipement et l'installation des portes. Parmi celles-ci, on retiendra les points suivants :

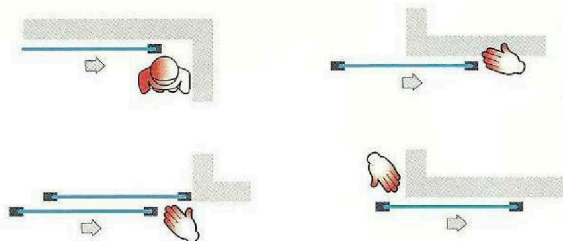
1. EN16005 définit **les zones de risque pendant le mouvement d'ouverture et de fermeture** d'une porte. Ces zones **doivent impérativement être protégées** de tout impact ou écrasement. Les cellules (barrage IR) ne suffisent plus pour satisfaire à la nouvelle norme EN 16005.

2. Selon EN16005, les portes automatiques **doivent bénéficier d'un entretien régulier de leur fonctionnement ainsi que des systèmes de sécurité.**

3. Toute porte automatique coulissante peut être **utilisée comme Sortie de Secours si elle répond aux exigences fixées par la norme** : pouvoir s'ouvrir et libérer tout son passage libre dans le sens d'évacuation si une défaillance est détectée.



Zones de risque en fermeture/ouverture



Zones de cisaillement et d'écrasement

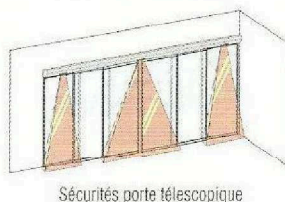
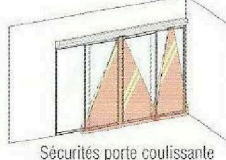
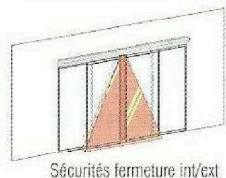
## Comment PORTALP répond à la norme ?

### Sécurité des portes standards

☞ Sécurité en fermeture : La sécurisation de la zone de passage sera assurée par des rideaux infrarouges surveillés, intérieurs et extérieurs.

☞ Sécurité en ouverture : De part leur conception, nos portes\* respectent les interstices requis entre vantaux coulissants et parties fixes ou murs.

Toutefois, dans certains cas où la zone de refoulement des vantaux peut s'avérer dangereuse, celle-ci sera protégée selon le même principe qu'en fermeture, par un rideau infrarouge surveillé.



\*hors porte télescopique

### Portes en Issue de secours :

La fonction Issue de Secours pourra être remplie soit :

☞ par une porte antipanique intégrale (API) qui s'ouvre manuellement dans le sens de l'évacuation par simple poussée des vantaux.

☞ par un pack Issue de Secours qui implique :

1. L'installation d'un système EMI (Energie Mécanique Intrinsic)
2. L'installation de détecteurs à technologie combinée HF autocontrôlé & IR surveillé.
3. La mise en place de modules électroniques dédiés assurant un contrôle permanent du bon fonctionnement de la porte
4. L'utilisation optionnelle de systèmes de commande sécurisés par code ou clé.

